

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

Pouvoirs : 8

OBJET :

**MUSÉE JUIN 1944 -
ENGAGEMENT
EXPLORE
NORMANDIE PASS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-16

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 25 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,
M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et
Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Mickaël
MESNIL qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Fleur
GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlène
RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme
Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET,
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD,

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

La Ville de L'Aigle souhaite être partenaire de l'Explore
Normandy Pass.

Il s'agit d'une plateforme numérique proposée par le Comité
Régional du Tourisme (CRT) Normandie et la Région
Normandie (actuellement au stade expérimental) permettant de
faciliter les séjours et les itinérances entre les sites majeurs du
Tourisme de mémoire en Normandie.

Cette expérimentation est ouverte aux sites publics, privés,
associatifs, payants ou gratuits. Le Musée juin 1944 s'inscrit
totalement dans le Tourisme de Mémoire.

Les partenaires font figurer sur l'application différents contenus
notamment audios que les usagers pourront écouter avant leur
visite des différents sites, ils y inscrivent aussi les réductions
qu'ils proposent. Il s'agit donc d'un outil prescriptif, avec des
contenus qualitatifs pour susciter l'intérêt des visiteurs et leur
donner envie d'aller plus loin dans la découverte de leur
destination.

Deux formules de Pass sont proposées :

- une version gratuite, avec une inscription obligatoire,
- une version Premium à 1 € par personne pour accéder à des réductions/avantages sur les sites partenaires.

Un kit de communication digital est fourni aux partenaires, avec notamment un QR Code que les visiteurs devront scanner sur site.

Il est proposé d'instituer un tarif réduit pour les visiteurs adultes détenteurs d'un Pass pour la visite du musée. Ce tarif serait de 2,70 € au lieu de 3,60 €.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et M. LATINIER qui a déclaré ne pas
prendre part au vote,***

- ***ÉMET un avis FAVORABLE sur la proposition de partenariat avec l'Explore Normandy Pass ;***
- ***APPROUVE le tarif adulte réduit applicable aux détenteurs d'un Pass.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE